

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 997 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 997

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Idriss Mohamed, chauffeur du Cadre territorial, est autorisé à effectuer des heures supplémentaires pour assurer le transport du personnel des Travaux Publics. Il percevra à cet effet une indemnité forfaitaire mensuelle de 5.000 francs. La présente décision prendra effet à compter du 1er mars 1961 et sera applicable pour l'année 1961.